

## **GARANTIE AIKON DISTRIBUTION POUR UN PARTICULIER**

## **BRISES-SOLEIL ORIENTABLES**

- 1. Aikon Distribution Bieg Żmuda Sp.K. est responsable de plein droit et dans la limite des dispositions ci-dessous de tout défaut du produit vendu consistant à la non-conformité du produit vendu avec le contrat de vente, de toute vice cachée du produit vendu et, le cas échéant, d'autres défauts prévus par les dispositions du droit civil et du droit des consommateurs ainsi que par les réglementations nationales mettant en œuvre les Directives européennes définissant une telle responsabilité, en particulier la Directive n° 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation et la Directive n° 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, dans les conditions et délais prévus par les différentes réglementations nationales en vigueur.
- 2. Pour les produits Aikon, nous appliquons les règles de garantie indiquées ci-dessous : l.art. L.217-4, L.217.5, L217.12, L.217-16 Code de la consummation et Art. 1641 et 1648 du Code civil.
- 3. Lors de l'examen de la demande de garantie, les dispositions de la section
- 4 (Conditions de garantie) s'appliquent.

## **CONDITIONS DE GARANTIE**

- 1. Aikon Distribution Bieg Żmuda sp. k. ul. Łagiewnicka 25, 41–902 Bytom, Pologne. Ci–après la dénommée "Aikon", accorde une garantie commerciale ci–après la dénommée "Garantie" pour les BRISES–SOLEIL ORIENTABLES, sous réserve des conditions et de la période indiquées dans le présent document. La période de garantie court à partir de la date de vente indiquée sur la facture d'achat.
- 2. Aikon offre une garantie couvrant les défauts de fabrication des produits imputables à Aikon.
- 3. Les défauts incluent l'utilisation de matériaux défectueux, les erreurs de fabrication, la non-conformité du produit à la commande du client, les erreurs de conception et les défauts survenus avant que le produit ne soit mis à la disposition du client.



- 4. Pour déposer une réclamation de garantie, le client est tenu de transmettre à Aikon une documentation photographique complète de l'article endommagé, permettant de constater le défaut, ainsi qu'une description détaillée du celui-ci, le numéro de commande, la date de livraison du produit et une description de la situation dans laquelle le défaut a été découvert. La notification doit être envoyée sans délai après la découverte du défaut à l'adresse électronique du responsable commercial.
- 5. La garantie est accordée pour une période de 36 mois, à compter de la date de vente indiquée sur la facture de vente émise par Aikon.
- 6. La période de garantie est prolongée pendant laquelle le produit a fait l'objet d'une réclamation, à compter de la date de la réclamation jusqu'à la date de livraison du produit réparé ou du produit de remplacement exempt de défaut.
- 7. Aikon examinera la réclamation et le matériel envoyé pour vérification. En cas d'examen positif de la garantie (réclamation), il agira à sa discrétion pour fournir toutes les pièces et tous les composants nécessaires pour réparer ou remplacer le produit.
- 8. L'approvisionnement de l'achateur des pièces et des composants nécessaires pour remédier au défaut est aux frais d'Aikon. En cas de remplacement de l'article par un nouveau, l'acheteur doit, à la demande d'Aikon, renvoyer l'article défectueux dans un délai de 7 jours à l'adresse de l'entrepôt d'Aikon. Aikon livrera le nouvel article sans défaut à l'acheteur à ses frais. L'installation des nouvelles pièces et des nouveaux composants fournis et du nouveau produit à la place du produit défectueux est à la charge de l'acheteur.

## 9. La garantie ne couvre pas :

- a. les dommages mécaniques et les défauts causés par de tels dommages survenant après la livraison/réception du produit ;
- b. les dommages résultant du montage, des modifications ou des réparations effectuées par des personnes autres que celles autorisées par Aikon ;
- c. les dommages résultant de l'utilisation de pièces de rechange ou d'accessoires autres que ceux fabriqués ou utilisés par Aikon ;
- d. les dommages résultant d'une utilisation inappropriée du produit ;
- e. les dommages résultant d'événements fortuits (incendie, inondation, foudre, températures extrêmement basses et autres catastrophes naturelles);
- f. l'entretien et le nettoyage des produits, ainsi que le remplacement des fusibles et des piles ;
- g. la décoloration résultant des effets des agents atmosphériques, par exemple la lumière du soleil, survenue au cours de l'utilisation ;



- h. la déformation des surfaces des bandes d'aluminium, des lamelles en bois et des surfaces en tissu dans les limites autorisées par la norme EN 1312O ;
- i. les produits vendus trop chers comme défectueux ;
- j. les dommages résultant du non-respect des instructions de montage, de mesure et d'utilisation des produits.
- 10. Si, malgré la constatation d'un défaut, le client installe le produit défectueux, il perd le droit de réclamer le produit défectueux et d'exiger la réparation du défaut apparent découvert lors de la livraison.
- 11. La responsabilité d'Aikon au titre de la garantie pour les défauts est exclue.
- 12. Dans le cadre de l'exécution du contrat, Aikon n'est responsable que des dommages causés au client intentionnellement ou par négligence grave. Les dommages ne comprennent pas le manque à gagner. La responsabilité totale d'Aikon pour les dommages résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat est limitée au dommage réel subi par l'acheteur, sans toutefois dépasser la valeur nette du produit annoncé ou du produit dont la non-livraison dans le délai résultant de la confirmation de la commande a causé le dommage à l'acheteur, et, si la réclamation ou la non-livraison dans le délai ne concerne qu'une partie d'une commande donnée, à une valeur n'excédant pas la valeur nette de cette partie.
- 13. Les dispositions du droit polonais s'appliquent aux questions qui ne sont pas régies par les conditions de la garantie.





Aikon Distribution Bieg Żmuda sp. k. Rue Łagiewnicka 25 41–902 Bytom Pologne TVA: 6263015025

REGON: 243545582

www.aikondistribution.fr